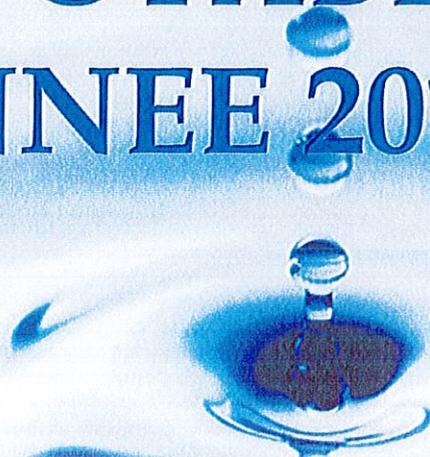


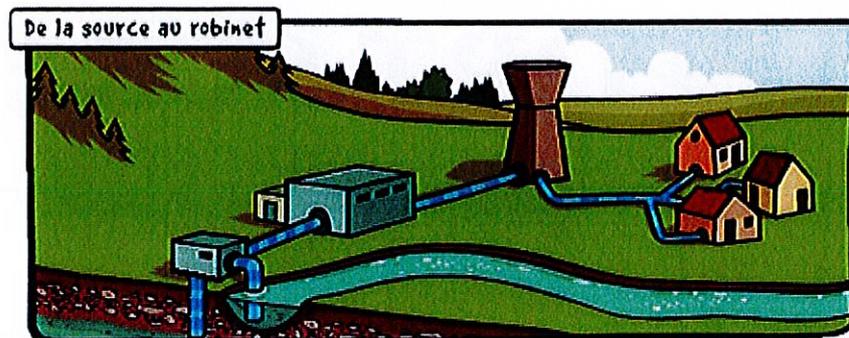


**RAPPORT SUR LE
PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE
PUBLIC
DE L'EAU POTABLE
POUR L'ANNEE 2017**



Présentation du Service de l'Eau

Le service de l'Eau de la Ville de VOLVIC exploite les installations de production, de traitement et de distribution publique de l'eau potable sur la majeure partie du territoire de la Commune.



Il exploite pour cela les infrastructures suivantes :

- 2 captages à Marcenat (1991) et à Egaules (1956) ;
- 2 postes d'injection de Bioxyde de Chlore ;
- 4 cuves de stockage d'une capacité totale de 1 600 m³ ;
- 1 station de pompage de reprise (Le Lac pour alimenter Tournoël)
- 55 km de réseau permettant le transport de l'eau.

Le service de l'eau se compose de 3 agents (2 agents techniques et un agent administratif).

Nous nous employons également à la surveillance et à l'entretien des réservoirs afin de veiller au maintien de la pression et des débits sur les conduites desservant notre territoire.

Nous assurons également tous les travaux d'entretien du réseau (renouvellement des branchements, recherche et réparation des fuites, construction des nouveaux branchements) et du parc de compteurs en fonctionnement (relevé et maintenance).

Tous les abonnés peuvent se présenter au Service de l'Eau, Services Techniques, ZA de Champloup, rue de la Roche Michel à Volvic, Téléphone 04 73 33 63 06 - Fax 04 73 33 68 48.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures à 12 heures et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Un service d'astreinte est assuré, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour toutes les urgences au 06 85 40 27 67.

2. PRESENTATION DES PROJETS DU SERVICE

2.2. PROJETS REALISES EN 2017

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets :

- Captage et réservoir d'Egales : remise aux normes des installations électriques, renouvellement des pompes et mise en télésurveillance.
- Station de pompage « Le Lac » : remise aux normes des installations électriques, renouvellement des pompes et mise en télésurveillance.
- Reconstruction du réseau AEP de l'impasse des Riaumes : 80ml de PEHD Ø 40mm et reprise de 8 branchements.
- Reconstruction du réseau AEP de l'impasse de la Bayle à Tournœl : 130 ml de PEHD Ø 50mm et reprise de 14 branchements.
- Reconstruction du réseau AEP du chemin d'Argnat et de la route de Clermont à Tourtoule : 352 ml de fonte Ø100 mm, 190 ml de fonte Ø60 mm et reprise de 31 branchements.
- Mise en place d'un réducteur de pression route de Marsat.
- Construction d'un réseau de lotissement « Le Pivert » à Volvic 25 ml de fonte Ø100 mm, 235 ml de fonte Ø60 mm et construction de 20 branchements
- Construction d'un réseau de lotissement « Les Terrasses de Lavaud » 260 ml de fonte Ø100 mm et 120 ml de fonte Ø60 mm avec construction de 27 branchements.
- Construction d'un réseau de lotissement « Les Terrasses de Tournœl » 380 ml de fonte Ø100 mm et 160 ml de fonte Ø60 mm avec construction de 39 branchements

De plus des travaux en régie ont été réalisés par les agents du service :

- Construction de 19 nouveaux branchements d'abonnés
- Réparation de 49 fuites (3 sur conduite principale et 46 sur branchement/compteur)

2.3. LES PROJETS DU SERVICE DE L'EAU POUR 2018

Nous envisageons cette année les travaux suivants :

- Mise en place de postes complémentaires de sectorisation des fuites d'eau sur le réseau Volvic Bas.
- Mise à jour du superviseur de télésurveillance.
- Reconstruction du réseau AEP du lotissement des Riaumes : 560 ml de fonte Ø 60 mm et 100 mm et reprise de 35 branchements.
- Modification du réseau AEP, route de Châtel-Guyon à Volvic avec reprise de 23 branchements.
- Mise en place d'un réducteur de pression à la Plaine.
- Extension du réseau AEP à Tourtoule : 90 ml de PEHD Ø 50 mm avec construction de 3 branchements.

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE (DECRET DU 2 MAI 2007)

3.1. INDICATEURS GENERAUX

A – ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

Volvic Haut : 1293 ; Volvic Bas : 3123 ; Egaules : 44

B – TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.63%

C – DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette : 3.31 années

D – TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 2.54 %

E – TAUX DE RECLAMATION

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Nombre de réclamation : 0 (hors demande de dégrèvement)

F – MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Montant des abandons de créances : 0 €

G – MONTANT FINANCIER DES TRAVAUX ENGAGES

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité et qui comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Montant financier des travaux engagés : 225 182 € HT

H – PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³

Cet indicateur correspond au prix du service par mètre cube pour un abonné domestique ayant consommé 120 mètres cubes à l'aide d'un branchement de 20 mm (ou compteur de 15 mm) pendant 1 an.

rubrique	consommation	prix unitaire 2017	montant TTC 2017
ABONNEMENT	12 mois	1.139	13.72
PART COMMUNALE	120 m ³	1.15	138.00
POLLUTION	120 m ³	0.242	30.38
PRELEVEMENT	120 m ³	0.057	6.84
TAXE SMUERR	120 m ³	0.1123	13.47
		TOTAL TTC	202.41

Prix ttc du service au m³ pour 120 m³ : 1.68 €

3.2. INDICATEURS SPECIFIQUES AU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

A – TAUX DE CONFORMITE DES ANALYSES REGLEMENTAIRES

Il correspond au taux de conformité des prélèvements effectués sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité.

**VOLVIC HAUT : Taux de conformité microbiologique : 100 %
Taux de conformité physico-chimique : 100 %**

**VOLVIC BAS : Taux de conformité microbiologique : 100 %
Taux de conformité physico-chimique : 100 %**

**EGAULES : Taux de conformité microbiologique : 100 %
Taux de conformité physico-chimique : 100 %**

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire CARSO pour le compte de l'Agence Régionale de Santé.

Ces analyses sont effectuées sur divers secteurs de la commune. Le laboratoire décide seul du jour de passage ou intervient à la demande du service pour des contrôles ponctuels.

B – INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;
- 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;
- + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...);
- + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;
- + 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 70 %

C – RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

SITES	PRODUCTION 2017	FACTURATION 2017	RENDEMENT
VOLVIC HAUT	88 490m ³	52 897 m ³	59.7 %
VOLVIC BAS	373 361 m ³	251 632 m ³	67.3 %
EGAULES	4 431 m ³	4 244 m ³	95 %

- La perte soudaine de rendement sur le réseau de Volvic haut est liée à une fuite sur le secteur de la Plaine. La détection de celle-ci a été particulièrement difficile (3 semaines d'investigation).

D – INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

VOLVIC HAUT : 4.14 m³/km/jour
VOLVIC BAS : 10.82 m³/km/jour
EGAULES : 0.39 m³/km/jour

E – INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

EGAULES : 60 %
MARCENAT : 60 %

F – TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service : 0.002 (2 interruptions)

G – DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement.

Délai maximal d'ouverture : 2 jours